

Politique Achats Responsables du Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole se dote d'une Politique Achats Responsables, afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et contribuer à la Performance globale de l'Entreprise. Elle s'intègre pleinement dans la Charte Ethique du Groupe Crédit Agricole.

Définition :

La Politique Achats Responsables vise à favoriser l'achat d'un bien ou d'un service en prenant en considération à la fois le juste besoin, les aspects économiques, sociétaux et environnementaux de la réponse apportée à ce besoin, tout en veillant à l'équilibre des relations entre l'Entreprise et ses Fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques.

Cette Politique s'inscrit dans une démarche engagée et responsable, et se veut un vecteur mutuel de progrès et d'innovation.

Elle s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, acteurs dans le processus achats et à nos fournisseurs.

Elle se décline suivant 5 axes majeurs :

1. Assurer un comportement responsable dans la relation fournisseurs

- 1.1. Veiller à des relations d'affaires équilibrées en ayant des pratiques et comportements respectueux
- 1.2. Favoriser des engagements réciproques dans le respect des droits de chacun
- 1.3. Apporter une visibilité prévisionnelle des achats

2. Contribuer à la performance économique de l'éco-système

- 2.1 Encourager la diversité des Entreprises des territoires
- 2.2 Favoriser les échanges avec les acteurs locaux et ainsi contribuer au développement du territoire
- 2.3 Stimuler l'innovation avec nos fournisseurs pour créer de la valeur
- 2.4 Apprécier le coût global du cycle de vie

3. Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats

- 3.1. Identifier et cartographier les risques et opportunités
- 3.2. Intégrer les critères RSE
 - dans le choix d'un bien ou d'un service
 - et dans la sélection de nos fournisseurs

4. Améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs

- 4.1. Impliquer les acheteurs le plus en amont possible dès l'expression de besoin
- 4.2. Renforcer la montée en compétence achats des acteurs internes (acheteurs/prescripteurs)
- 4.3. Développer la connaissance réciproque Entreprise/fournisseurs
- 4.4. Instaurer un mécanisme de médiation

5. Intégrer cette politique achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants